



INDÉPENDANCE de la Justice

Ne signifie pas IRRESPONSABILITÉ

COMMUNIQUÉ :

La perte d'un enfant représente l'épreuve la plus déchirante qu'une famille puisse traverser. Perdre un enfant dans les circonstances vécues par les parents de Lyhanna est intolérable. Ce drame doit interpeller chacun sur ses responsabilités, à tous les niveaux de la chaîne judiciaire.

Une inspection a été diligentée par le garde des Sceaux afin de faire toute la lumière sur cette affaire, d'établir les responsabilités éventuelles de chacun afin d'éviter qu'un tel drame ne puisse se reproduire à l'avenir.

Dans un tel contexte, il est inacceptable et indécent de se retrancher derrière le manque de moyens pour justifier les nombreux dysfonctionnements.

► **FO Justice** s'est toujours élevé contre la pénurie chronique de moyens face aux vertigineux défis judiciaires.

Le manque de moyens est une réalité que dénonce **FO Justice** depuis des années. Pour autant, il ne saurait servir de prétexte pour diluer les responsabilités ou faire porter le poids des défaillances sur d'autres corps de métier.

► **FO Justice** ne saurait accepter que la recherche de responsabilités se traduise par la mise en cause unilatérale de ceux qui sont chargés d'exécuter des injonctions. La responsabilité doit principalement être portée et assumée par ceux qui décident et qui jugent.

La justice a failli. Ce naufrage impose une exigence de vérité, d'introspection et de responsabilité !

► **FO Justice** ne peut accepter le positionnement de certains syndicats corporatistes qui, au nom de la défense exclusive de leurs intérêts, refusent toute remise en question et toute responsabilité dans ce drame.

Une telle posture est indigne de l'institution judiciaire, de ce qu'elle doit à l'ensemble des citoyens... de ce qu'elle doit aux parents et à la mémoire de Lyhanna.

Cette affaire rappelle malheureusement les drames de Pornic ou d'Incarville, et le fait que certains magistrats semblent parfois s'arroger tous les pouvoirs, sans jamais vouloir rendre de comptes lorsque leurs décisions ou leurs absences de décision produisent des conséquences dramatiques.

L'indépendance de la justice, à laquelle **FO Justice** demeure profondément attaché, ne doit pas devenir une dispense de responsabilité.

Les magistrats rendent la justice au nom du peuple français. Il serait donc légitime qu'ils répondent de leurs éventuelles erreurs ou manquements devant une instance incluant des citoyens, et non uniquement devant le Conseil Supérieur de la Magistrature, trop souvent perçu comme corporatiste et éloigné des attentes légitimes des citoyens.

► **FO Justice exige que toute la lumière soit faite sur ce drame, que les responsabilités soient clairement établies et que des mesures fortes soient prises afin que plus jamais une famille ne soit confrontée à un tel drame !**

FO Justice – le 9 Juin 2026